

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Loi](#)

---

**Loi n. 1.461 du 28/06/2018 prononçant la désaffectation de parcelles et de volumes dépendant du domaine public de la Commune et du Domaine public de l'État sis aux 3 et 5, avenue John Fitzgerald Kennedy et en tréfonds de l'avenue d'Ostende**  
(Journal de Monaco du 6 juillet 2018).